

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 25 septembre 2014

Présents : Claude Vignon, Laurent Benoit, Pierre Barbier, Gildas Porcheron, Gilles Breton, Dominique Parein, Andrée Séquier,

Excusé ayant donné pouvoir : Julie Faivre à Dominique Parein

Excusé : Giovanni Cadeddu, Michel Olivier, Virginie Dal-Pra

Secrétaire de séance : Dominique Parein

Délibérations du conseil

→ La Décision Modificative n°1 du Budget du lotissement La Chicoune est proposée pour intégrer les frais supplémentaires de la dernière étude géotechnique. *Approuvée à l'unanimité.*

→ Les emprises de l'auberge de Roybon et de la route départementale d'Herbouilly n'ont pas été retirées du régime forestier au moment de leur création. A l'occasion du nouveau plan d'aménagement forestier, la commune régularise cette situation et demande la distraction des parcelles forestières communales au régime forestier pour ces emprises. *Validé à l'unanimité.*

→ La convention de prestation de déneigement des routes communales éloignées est renouvelée avec Mr Pierre Bottala pour l'hiver 2014-2015, pour un montant horaire de 77€HT. *Validé à l'unanimité.*

→ Les élus ont rencontré le responsable du Centre Technique Départemental de St Jean en Royans, au sujet de la sécurité routière dans le hameau des Moreaux. Une solution technique a été trouvée : le conseil sollicite la mise en agglomération du hameau, sans déclassement de la voirie départementale. Une demande argumentée de modification de la priorité du carrefour sera transmise au CTD, pour permettre l'installation d'un stop sur la route départementale. *Validé à l'unanimité.*

→ Les tarifs des forfaits de ski nordique de la station d'Herbouilly sont validés pour la saison d'hiver 2014-2015, selon les propositions du Conseil Général de la Drôme, gestionnaire de la station. *Validé à l'unanimité.*

→ Le renouvellement de la convention annuelle de mise à disposition à mi-temps de Mme Virginie Perucca auprès du Conseil Général de la Drôme pour le secrétariat de la station d'Herbouilly est approuvé pour 2015. *Validé à l'unanimité.*

→ ERDF projette d'enfouir la ligne HTA, passant actuellement sous le village, en bordure de la RD 103. Un poste de distribution public sera créé au niveau de la station de pompage du carrefour des Revoux. Une convention de servitude de passage de la ligne et de pose du poste sera signée avec ERDF. *Validé à l'unanimité.*

→ Le Maire expose que suite au décès de Mme Maïté Vallet le 19 septembre, il reste une partie de la facture d'assainissement à régler par la succession pour un montant de 173,42€. En reconnaissance des années de bénévolat de Maïté pour le fleurissement des espaces publics du village, il est proposé au conseil d'annuler cette facture. *Approuvé à l'unanimité.*

→ Pierre Barbier présente les devis obtenus pour la rénovation du WC public. Le budget prévisionnel s'élève à environ 20 000€TTC. La commission bâtiment se réunira le 29/09 pour détailler les prestations retenues. Le budget prévisionnel de la rénovation du WC public s'élevait à 14 000€TTC, une décision modificative du budget doit être prise pour modifier cette enveloppe. Une demande de subvention complémentaire dans le cadre de la Dotation Cantonale au Patrimoine sera transmise au Conseil Général de la Drôme. *Validé à l'unanimité.*

Décisions du conseil

→ Le Plan Communal de Sauvegarde est mis à jour avec les membres du nouveau conseil, les rôles et missions de chacun sont répartis.

→ Les frais d'études géotechnique et géophysique du lotissement La Chicoune seront répercutés sur le prix de vente des parcelles. Le nouveau montant sera validé après chiffrage lors du prochain conseil. Il est rappelé que ces études étaient initialement à la charge des acheteurs, et ne seront plus à réaliser par eux suite aux études communales.

→ La mairie a reçu une proposition d'achat du plateau n°4 (2^e étage - Est) de la maison Roche pour le montant de 60 000€, alors que le prix a été fixé à 66 000€ par le conseil précédent. Le conseil décline donc.

→ Mr Driss Kabche sollicite le maintien de son loyer de l'Hôtel du Vercors à 1 500€HT/mois alors que le bail commercial prévoit l'augmentation de son loyer à 1 800€HT à compter du 1^{er} septembre, dans le cadre d'un loyer progressif depuis 2009. Le conseil décide le maintien des conditions initiales du bail.

→ L'appartement au-dessus de la mairie est disponible à la location. Son loyer est fixé à 380€/mois, sans le garage.

→ Mr Bertrand Labet sollicite la location de la salle des fêtes durant la première semaine des vacances de la Toussaint 2 heures par jour pour l'organisation d'activités pour les enfants. Le conseil fixe le montant de la location à 50€.

→ Mme Bernard, locataire de l'appartement au rez-de-chaussée de l'immeuble la Falaise, ne peut plus s'occuper de son jardin depuis le décès de son mari. Elle propose à la mairie de le mettre à disposition. Dominique Parein signale que l'école primaire est à la recherche d'un terrain pour un projet scolaire de jardinage. Il est décidé de proposer le jardin de Mme Bernard à l'école primaire.

Informations au conseil

→ Une première réunion de chantier pour l'électrification de la zone d'Herbouilly a eu lieu le 19 septembre. Le début du chantier est prévu début octobre, par la mise au gabarit du sentier à 3,50 m de

large pour permettre le passage de la trancheuse. Les coupes d'arbres nécessaires à cet élargissement feront l'objet d'autorisations de la part des propriétaires.

→ Les élections sénatoriales auront lieu Dimanche 28 septembre. Dominique Parein informe le conseil de la mise à disposition des dossiers de candidatures en mairie pour consultation et avis éventuels.

questions diverses

→ Andrée Séquier et Pierre Barbier ont été sur place repérer la démolition du WC public de Tourtres et la réinstallation d'un bassin. Il reste à étudier avec les services techniques la solution de raccordement à l'eau du bassin.

→ Des parents ont sollicité l'affichage hebdomadaire des menus de la cantine sur le site internet de la commune. Cette solution est techniquement difficile à mettre en place et à tenir. Il sera proposé aux parents de s'inscrire en mairie pour les recevoir directement par mail.

→ Des élus souhaitent la mise en place d'une prestation de balayage des routes communales pour éliminer les gravillons. Le Maire demandera le tarif de location de la balayeuse à la CUMA.

→ Dominique Parein informe le conseil de l'organisation cet automne d'une soirée pyjama au village, en association avec la Médiathèque du Vercors. Elle devrait avoir lieu dans le local sous l'hôtel du Vercors.

→ Gilles Breton propose au conseil d'adhérer à l'association A.R.B.R.E.S (Arbres Remarquables, Bilan, Recherches, Etude et Sauvegarde) afin de pouvoir inscrire le Tilleul de Sully parmi les arbres remarquables de France. L'adhésion s'élève à 45 €.